



CONSEIL MUNICIPAL

PV 16 AVRIL 2019

Département

de

L'AIN

Arrondissement

de

BOURG EN BRESSE

Canton de Châtillon /

Chalarnonne

Commune

de

**MONTMERLE
S/SAONE**

Séance du 16 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le 16 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, **après convocation légale en date du 09 avril 2019**, sous la présidence de **Monsieur Philippe PROST, Premier Adjoint**, en remplacement de M. le Maire, empêché, conformément aux dispositions de l'article L 2122-17 du CGCT et de l'ordre du tableau du conseil.

Etaient présents :

M. Philippe PROST, Mme Marie-Ange FAVEL, Mme Marielle THOMAS, Mme Nathalie CASU, M. Jean-Sébastien LAURENT, M. Bernard ALBAN, Mme Mireille BEDIAT, M. Pierre GOBET, Mme Pascale COGNAT, Mme Carole FAUVETTE, Mme Anne-Marie PERRET, Mme Nelly DUVERNAY, M. David GARROS, M. Cyril DUVAL, Mme Bernadette DAGONNET, M. Alain CAMPION.

Ont donné un Pouvoir :

M. Anthony MAUFROY a donné pouvoir à M. Philippe PROST,
Mme Virginie FREESE a donné pouvoir à Mme Nathalie CASU,
M. Pierre VOUILLON a donné pouvoir à M. Pierre GOBET,
Mme BOISSON Sandrine a donné pouvoir à Mme B.DAGONNET,
Mme Hélène MERCIER a donné pouvoir à M. Alain CAMPION,

Absents excusés :

M. Raphaël LAMURE, M. Olivier DUMAS, M. Paul ADAM ; M. Pierre LIAGRE
Mme Corinne DUDU

Nombre de Conseillers :

Légal : 27

En exercice : 26

Présents : 16

Votants : 21

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Marielle THOMAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En préalable de la séance, M. Philippe PROST fait part à l'assemblée de la démission de M. Nicolas ZIELINSKI du conseil municipal. Puis il passe à l'ordre du jour.

01 – CREATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Mme Nathalie CASU, adjointe aux affaires sociales, présente à l'assemblée, le projet de création d'un Espace de Vie Sociale (EVS).

Ces structures ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités en développant à partir de projets d'habitants, des services et des activités à finalités sociales, culturelles et éducatives. Ils concourent à la politique d'animation d'une collectivité et contribuent à dynamiser le fonctionnement des structures sociales à destination des publics fragiles.

La genèse de ce projet est liée au développement de politiques publiques ambitieuses, menées par la municipalité depuis 2014, dans plusieurs secteurs :

- Dans le domaine de **l'Education**, avec l'intégration de l'ensemble des services périscolaires en régie communale entraînant la création d'un service municipal structuré, ainsi que la constitution d'un conseil municipal des enfants,

- Dans le domaine de la **Culture**, avec le développement d'une Médiathèque 3^{ème} Dimension proposant de nouvelles activités orientées vers le numérique, ainsi que de nombreuses actions culturelles,
- Dans le domaine **Social**, avec la création d'une Maison de santé, d'un dispositif Aides Etudes pour les jeunes et la mise en réseau de nombreux acteurs publics et privés, intervenant auprès des administrés de la commune,

L'EVS constituera donc un lien transversal indispensable au développement de synergies entre ces politiques, par le truchement d'actions répondant aux besoins sociaux identifiés sur le territoire, via l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2014.

L'objectif est de pouvoir ouvrir ce service d'ici la fin d'année 2019, dans la mesure où la commune de Montmerle dispose d'atouts propices à son avènement.

Plusieurs réunions de diagnostic partagé ont été réalisées depuis le début d'année, avec l'ensemble des partenaires sociaux et culturels œuvrant sur le territoire. Les besoins exprimés confortent l'analyse de la municipalité et traduisent d'un réel besoin de la commune, de se doter d'un tel outil.

Ces structures bénéficient du soutien de la Caisse d'Allocation Familiales de l'Ain.

A l'issue d'une présentation détaillée du projet relatant ses enjeux, les modalités de mise en œuvre et le point d'avancement, Mme Nathalie CASU indique à l'assemblée que le recrutement d'un animateur est en cours pour ce projet.

A.Campion fait part de ses inquiétudes sur ce projet, malgré l'intérêt qu'il peut revêtir de prime abord. Il revient sur la présentation faite avant la séance du conseil municipal sur le projet de digitalisation de la commune et considère que ces outils vont créer une véritable fracture numérique pour une part importante des habitants. Il estime que rien n'a d'égal avec les échanges verbaux.

N.Casu répond que le projet de digitalisation de la commune et celui de l'EVS agissent en étroite cohérence, d'où la volonté de l'équipe de les présenter conjointement ce soir. Elle estime que la fracture numérique existe déjà actuellement et qu'elle s'amplifiera mécaniquement, avec ou sans le projet de digitalisation. C'est face à cette réalité inéluctable que la municipalité a souhaité agir, pour ne pas subir ces événements dans quelques années et à fortiori les administrés.

L'EVS a bien pour mission de créer du lien social par des échanges directs, comme il le suggère. Il aura donc pour objectif de proposer des animations autour du numérique et de proposer des services aux personnes en difficulté sur ce point. Par ce biais, la municipalité anticipe bien les évolutions à venir et s'inscrit dans une démarche proactive à destination de tous ses administrés.

A.Campion persiste à dire que malgré le développement d'outils et d'actions, les difficultés relationnelles perdureront.

B.Dagonnet considère qu'il faut avancer avec son temps car la digitalisation est en cours, l'exemple des cartes grises en atteste.

JS.Laurent rappelle que la fracture numérique existe déjà et qu'elle est plus globale. Certes la digitalisation n'a pas vocation à résoudre cette problématique, car l'instruction d'un formulaire peut être difficile tant sur papier qu'en numérique pour certaines personnes. Il faut donc créer des outils et des services aux citoyens, à l'image de ce qui va être fait dans le cadre de l'EVS. De plus, cet espace proposera également des actions conjointes avec les associations œuvrant sur cette thématique, afin de mutualiser le matériel et les compétences. Il s'agit d'une dynamique sociale importante pour la commune. Il renforce le propos de N.Casu relatif à la présentation conjointe des 2 projets qui agissent en interrelation. L'EVS aura un rôle fondamental dans le maillage social. Les collectivités n'auront pas d'autre choix que de créer des conditions favorables à ces évolutions, l'action de Montmerle est précurseur.

P.Prost insiste sur le rôle d'un EVS dans les relations sociales d'une commune. L'initiative de Montmerle aura inévitablement des effets sur la communauté de communes, qui devra à son tour mettre en œuvre sa compétence sur la maison des services publics. La fracture existe aujourd'hui, l'EVS doit y répondre plus en profondeur que sur le simple traitement de l'information.

A la question du profil de l'animateur, N.Casu indique qu'il s'agira d'un profil animateur avec une fibre sociale et la capacité à monter des actions et des projets.

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 1 abstention (A.Campion), le conseil municipal **EMET** un avis favorable à la poursuite des travaux de création d'un Espace de Vie Sociale,

02 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE-CENTRE : ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Entendu l'exposé de M. Philippe PROST, Premier adjoint, il est procédé à l'appel de candidatures puis aux opérations de vote.

A l'appel de M. Philippe PROST, Mme Carole FAUVETTE se déclare seule candidate à cette élection, pour la liste « Montmerle avec Vous ».

Mme Nelly DUVERNAY et M. Pierre GOBET sont désignés assesseurs,
Ils procèdent au scrutin, à bulletin secret.

A l'issue des opérations, 21 bulletins sont dénombrés dans l'urne, conformément aux nombres de votants. Il est donc procédé au dépouillement.

Siège à pourvoir : 1

Nombre de votants : 21

Bulletin blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

Suffrages exprimés en faveur de Mme Carole FAUVETTE : 19

Mme Carole FAUVETTE est élue conseillère communautaire, par les membres du conseil municipal.

03 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION DES SPORTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

M. le Premier adjoint rappelle que suite à la démission de M. Nicolas ZIELINSKI, il convient de désigner un nouveau membre pour siéger à la commission des sports de la CCVSC.

A l'appel de M. Philippe PROST, Mme Mireille BEDIAT se porte candidate.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le conseil municipal **DESIGNE** Mme Mireille BEDIAT, en qualité de représentante de la commune de Montmerle, dans la commission SPORT de la CCVSC.

04 – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DES EAUX DE MONTMERLE ET SES ENVIRONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29, et L2121-18 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Nicolas ZIELINSKI, conseiller municipal, membre suppléant du syndicat des eaux de Montmerle, reçue en Mairie le 23 mars 2019 ;

M. le Premier adjoint rappelle que suite à la démission de M. Nicolas ZIELINSKI, il convient de désigner un délégué suppléant au syndicat des eaux de Montmerle et ses environs, où il siégeait en tant que représentant de la commune.

A l'appel de M. Philippe PROST, M. Bernard ALBAN se porte candidat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le conseil municipal **DESIGNE** M. Bernard ALBAN, en tant que délégué suppléant au sein du syndicat des eaux de Montmerle et ses environs.

05 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF POUR LA PARCELLE AH 254

Monsieur le Premier adjoint expose que la commune a été saisie d'une demande d'ENGIE INEO (GRDF) pour établir une convention de servitude applicable aux ouvrages de distribution de gaz.

Ces travaux sont liés au déploiement des concentrateurs du projet GAZPAR. Il s'agit d'équiper les équipements sportifs de la commune d'un compteur communicant GAZPAR.

Le point d'ancrage s'effectuera à partir d'un mat d'éclairage situé rue de Lyon, dans l'enceinte du pôle sportif.

S'agissant d'un domaine privé de la commune, une convention de servitude est nécessaire pour autoriser ces travaux, sur la parcelle AH 254.

A.Campion s'interroge sur la portée du déploiement de cet équipement

P.Prost répond qu'il ne concerne que le parc des sports et la commune.

Après avoir délibéré à l'unanimité des votants, le conseil municipal **AUTORISE** M. Philippe PROST, Premier Adjoint, à signer la convention de servitude avec GRDF, pour l'installation d'un compteur communicant GAZPAR, sur le mat d'éclairage situé sur la parcelle AH 254.

06 – ACQUISITION DES PARCELLES AC 1057 et AC 1094 – CHEMIN VERT

Monsieur le Premier adjoint, avec l'accord de la société DVS, propose au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique, les parcelles d'espaces verts propriétés du lotissement « Le Clos du Verger ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide **D'ACQUERIR** moyennant l'euro symbolique les parcelles de terrain cadastrées à Montmerle-sur-Saône (01090) section AC n°1057 et 1094 sise chemin Vert, appartenant à la société DVS siégeant à Châtillon-sur-Chalaronne ;

07 – QUESTIONS DIVERSES

M. Philippe PROST fait part à l'assemblée des points suivants :

- L'état de santé de Mme Jacquet - enseignante à l'école Mick Micheyl fait état d'un pronostic vital engagé. Il adresse toutes ses pensées à la famille ainsi qu'à l'équipe enseignante,
- Face au terrible incendie qui a ravagé la cathédrale Notre Dame, il fait part de son soutien à la ville de Paris. Fort heureusement, aucune victime n'est à déplorer, mais il rappelle les exigences de l'équipe municipale face aux enjeux d'accessibilité et de sécurité incendie des établissements recevant du public, dont la commune est responsable. A ce titre, la municipalité ne fera aucune concession ni dérogation sur la sécurité de ses établissements.
- La nouvelle policière municipale a démarré sa mission et donne satisfaction. Elle s'est inscrite à la demande des élus dans une démarche préventive, qui arrive à son terme. Désormais, tout contrevenant sera verbalisé, notamment pour le stationnement illicite.
- La dernière réunion publique de quartier, de ce mandat, a eu lieu au Peleu. Elle marque l'achèvement de deux cycles de rencontres, durant 2 années avec les habitants.
- La santé de M. le Maire est en bonne évolution. Sa convalescence se poursuit normalement.

JS. Laurent approuve les propos de P.Prost sur la sécurité des ERP de la commune, notamment ceux mis à disposition des associations. A ce titre, il estime que sans aide extérieure, il sera difficile pour la commune de maintenir en état dans le temps, la chapelle des Minimes.

De même, il complète l'action relatée de P.Prost au sujet des réunions de quartiers, en précisant également l'organisation de réunions avec les habitants sur la sécurité routière, l'Espace de Vie Social, l'éducation.

MA.Favel indique que le planning des élections européennes pour la tenue des bureaux de vote est en cours d'élaboration et qu'il sera diffusé au conseil.

M.Thomas fait état de la situation des réservations du camping. Au 15/04, 41 passages ont été enregistrés, dont 75% émanent de la chaîne ACSI dont l'adhésion annuelle est remboursée en moins d'un mois. 46 forfaits résidentiels sont présents, et 1110 € de recettes réalisées pour les mobil-home.

Pour le Castel, beaucoup de Week-end sont réservés, mais cela n'est pas suffisant pour atteindre les 30% de remplissage. Les réservations en semaine sont indispensables.

Les premiers séjours ont eu un impact très positif et remarqué, sur le commerce local.

Elle souhaite faire part à l'assemblée de son vote relatif au budget Tourisme de la communauté de communes. Son opposition et celles des 2 collègues de la majorité porte sur la suppression de l'Office de Tourisme à Montmerle, qui lui semble être une mauvaise décision pour le tourisme sur le territoire. Une antenne sera construite à proximité des gîtes de la Calonne, dont l'accessibilité n'est pas garantie, à fortiori pour les futurs touristes qui emprunteront l'Echappée Bleue. De son point de vue, cette décision est un contre-sens total.

B.Dagonnet s'interroge sur le suivi du conseil municipal des enfants, avec la démission de N.Zielinski.

JS.Laurent répond qu'il a repris la gestion de ce conseil. Dans ce cadre, une chasse aux œufs a été organisée et a réuni plus de 200 participants. L'autre point positif porte sur l'effet de cette animation sur les visites de la chapelle (50 enregistrées). Beaucoup de familles ignoraient son existence.

A.Campion revient sur le propos de M. Thomas relatif au départ de l'Office de Tourisme de Montmerle. Il a voté favorablement ce budget, car il estime que le projet de réinstallation n'a pas abouti faute de possibilités d'installation dans d'autres locaux. Il constate un manque de volonté de la commune. Une décision devait être prise, le projet d'installation à proximité du gîte de la Calonne ne lui semble pas incohérent. Avec une bonne signalétique, cela devrait fonctionner, car beaucoup d'automobilistes pourront s'y arrêter.

M.Thomas reprend les propos tenus par A.Campion. Elle lui précise que la communauté souhaitait mettre l'Office sur la place du Marché. Le directeur des services techniques avait fait une estimation entre 80 et 100 000 euros de travaux. Des solutions avaient été trouvées pour reloger les associations utilisant actuellement ce lieu.

La communauté ne souhaitant pas investir, elle demandait à la commune de le faire, moyennant une location des espaces, tout en mentionnant que l'avenir de l'office de tourisme ne s'inscrirait pas dans la durée. Dans ce contexte, il ne revenait pas à la commune de porter à sa charge ce financement, considérant les nombreux autres travaux à réaliser.

A.Campion fait part à l'assemblée de la publication d'un Décret n'obligeant plus les administrés à accepter l'installation du compteur Linky. Il attend ce document.

P.Prost lui demande les propositions qu'il souhaite faire sur ce dossier, dans la mesure où il l'évoque à chaque séance du conseil depuis plusieurs mois.

A.Campion indique n'avoir aucun projet à ce titre.

C.Duval s'interroge sur l'ouverture de La Plage.

M.Thomas répond qu'elle ne connaît pas encore la date exacte. Le restaurant l'Eau Douce venant seulement d'ouvrir la semaine précédente. Cela ne devrait pas tarder, tout est en ordre sur le plan administratif.

C.Duval sollicite un point sur la fermeture des quais cette saison.

P.Prost précise qu'ils seront fermés tous les week-ends jusqu'à fin juin, puis tous les jours jusqu'au 15 septembre, puis de nouveau les week-ends pour la fin de période.

B.Dagonnet fait part des difficultés rencontrées par le comité des fêtes, allée de la Saône, lorsque les quais sont fermés. Les manœuvres sont difficiles avec les remorques.

P.Prost rappelle que cette fermeture sera définitive dans peu de temps. Des solutions doivent être envisagées et la municipalité accompagnera l'association dans la réflexion.